**DOSSIER DE CONSULTATION**

***N°(insère le N°/Année)***

**POUR LE CHOIX D’UN binôme auditeur**

**(un architecteexpert-auditeur sur plan et un ingénieurexpert-auditeur sur plan)**

**POUR La réalisation de l’audit energetique sur plan duPROJET *(insère le nom du projet)***

**De la Commune de**

***(insère le nom de la commune)***

**Date limite de réception des demandes d’éclaircissement : …………………………1)**

**Date et heure limites de réception des offres : ……………………………………….……2)**

**Dateet heure d’ouverture des plis :…………………………………………………..……….…..**

*1) 7 jours avant la réception en cas d’une période flottante de 20 jours, sinon 14 jours avant*

*2) Période flottante est de 20 jours ou 45 jours*

SOMMAIRE

SECTION I: AVIS DE LA CONSULTATION 4

ARTICLE 01. Objet de la Demande de Consultation 4

ARTICLE 02. Condition de participation 4

ARTICLE 03. Source de Financement de la Prestation 4

ARTICLE 04. Réglementation de la Demande de Consultation 4

ARTICLE 05. Consultation et retraite de la Demande de Consultation 4

ARTICLE 06. Candidats admis à soumissionner 4

ARTICLE 07. Présentation de l’offre 4

ARTICLE 08. Documents de la Consultation et Pieces à fournir 5

ARTICLE 09. Ouverture des offres 5

ARTICLE 010.Durée de la validité des offres 5

ARTICLE 011.Additif à la Demande de Consultation 5

ARTICLE 012.Critères d’évaluation et choix du soumissionnaire 5

ARTICLE 013.Adresse DE LA COMMUNE 5

SECTION II: CONDITIONS DE LA CONSULTATION 6

ARTICLE 01. Objet de la consultation : 6

ARTICLE 02. Financement des prestations 6

ARTICLE 03. Conditions de participation 6

ARTICLE 04. Présentation des offres 6

ARTICLE 05. Validité des Offres 7

ARTICLE 06. Actualisation des prix 8

ARTICLE 07. Ouverture des plis 8

ARTICLE 08. Rejet Automatique des offres 8

ARTICLE 09. Choix du Titulaire 8

SECTION III: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES 9

ARTICLE 01. Préambule 9

ARTICLE 02. Objet de la consultation : 9

ARTICLE 03. Cadre réglementaire 9

ARTICLE 04. Pièces Contractuelles 11

ARTICLE 05. Caractère des Prix 11

ARTICLE 06. Impôts et Taxes 11

ARTICLE 07. Délais de réalisation de la prestation 11

ARTICLE 08. Mode de règlement des prestations 11

ARTICLE 09. Pénalités 12

ARTICLE 010.Force Majeure 12

ARTICLE 011.Assistance au maitre d’ouvrage 12

ARTICLE 012.Défaillance et Résiliation 12

ARTICLE 013.Réception 12

ARTICLE 014.Assurance 12

ARTICLE 015.Règlement des litiges 12

ARTICLE 016.Entrée en vigueur 13

ARTICLE 017.Domiciliation de remboursement 13

SECTION IV: TERMES DE REFERENCES 14

ARTICLE 01. Consistance des missionsdu binome auditeur 14

ARTICLE 02. Engagements du Binome Auditeur 14

ARTICLE 03. Engagement du Maitre d'Ouvrage 14

ARTICLE 04. Contrat Programme Commune - ANME 15

SECTION V: ANNEXES 16

Annexe 01 : COMPOSITION DU BINOME 16

Annexe 01-A : Fiche de renseignement sur l’ARCHITECTE expert-auditeur sur plan 16

Annexe 01-B : Fiche de renseignement sur l’INGENIEUR expert-auditeur sur plan 17

Annexe 02 : Déclaration d’engagement 18

Annexe 03 : L’Acte d’engagement (Soumission) 21

Annexe 04 : Bordereau de Prix 22

Annexe 05-A: Planning des interventions 23

Annexe 05-B : Chronogramme des intervenants 24

Annexe05-C : Détail des prestations 25

Annexe 06 :Tableau d’estimation des charges de travail 26

# AVIS DE LA CONSULTATION N° *(insère N°/Année)*

## Objet de la Demande de Consultation

La présente consultation a pour objet la désignation d’un binôme d’auditeur (architecte expert-auditeur sur planet ingénieurexpert-auditeur sur plan) pourla réalisation del’audit énergétiquesur plan du projet de *(Insère le nom du projet)* dans la commune de *(insère le nom de la commune)*.

## Condition de participation

Peuvent participer à cette consultation lesbinômes auditeurs (architecte expert-auditeuret ingénieur expert-auditeur), éligibles par l'Agence Nationale de Maîtrise de l’Énergie (l’ANME) à exercer le métier d’expert-auditeur en énergie sur plan et ayant la qualification et l'expérience requises pour ce genre de missions.

## Source de Financement de la Prestation

Cette prestation est financée par un Prêt de la Coopération financière allemande à travers la KfW dans le cadre du programme de **Fi**nancement des **N**ouvelles **Com**munes **(FiNCom)**, rétrocédé par l’État Tunisien à la commune sous forme de dotation à travers la **C**aisse des **P**rêts et de **S**outien des **C**ollectivités **L**ocales.

## Réglementation de la Demande de Consultation

La désignation du prestataire sera conduite par une Demande de Consultation selon la réglementation tunisienne de passation des marchés en vigueur (commandes publiques pour les études dont les montants, toutes taxes comprises, sont inférieurs à cinquante mille dinars),et en tenant compte des exigences minimales des « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération financière aves des pays partenaires » de la KfW (<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Vergaberichtlinien-2019_FR.pdf>).

La Consultation sera aussi conduite par les procédures de passation des achats publics hors marchés à travers l’e-Bidding du système d’achat public en ligne TUNEPS.

## Consultation et retraite de la Demande de Consultation

Les soumissionnaires éligibles et intéressés à concourir peuvent retirer le Dossier de Consultation pendant les horaires administratifs au siège de la commune à l’adresse indiquée ci-dessous ou en ligne du site web TUNEPS : <https://www.tuneps.tn/index.do>.

## Candidats admis à soumissionner

La présente Demande de Consultation est ouverte à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans la Demande de Consultation et qui ne sont pas frappés par les dispositions d’incapacités et d’exclusions définies dans la Demande de Consultation.

## Présentation de l’offre

L’offre est constituée de l’offre technique et l’offre financière placées dans deux enveloppes séparées et fermées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure fermée, indiquant la référence de la consultation et son objet. L’enveloppe extérieure comporte, en plus des deux offres technique et financière, les documents administratifs.

Les offres, devront être entièrement rédigées, en langue Française, à l'encre et particulièrement pour l’Acte d’engagement (soumission), le bordereau des prix, qui devront être paraphés à toutes les pages, signés et tamponnés à la dernière page selon les indications du paragraphe ci-après.

## Documents de la Consultation et Pieces à fournir

Les documents et les pièces constituant l’offre sont indiqués dans la section II "Conditions de la Consultation".

## Ouverture des offres

L’ouverture des offres sera effectuée en séance non publique.

## Durée de la validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés pour leurs offres pendant une période de 60 joursà partir de la date limite de réception des offres.

## Additif à la Demande de Consultation

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander ou des doutes sur la signification exactes sur certaines parties du document de la consultation, ils devraient en référer en français et par écrit à la commune à l’adresse indiquée ci-dessoushuit ou quinze (08 ou 15) jours*(08 jours en cas de période flottante de 20 jours , sinon 15 jours)*calendaires avant l’expiration de la date limite de réception des offres en vue d’obtenir les éclaircissements nécessaires.

La Commune se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent Avis de la Demande de Consultation et/ou à la Demande de Consultation qui s'y rapporte. Dans ce cas, un additif à la Demande de Consultation sera élaboré et envoyé à tous les soumissionnaires ayant retiré la Demande de Consultation.

Tout additif ainsi ajouté fait partie intégrante de la Demande de Consultation et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont retiré le dossier de Consultation, et ce dans un délai minimum de sept ou quatorze (7 ou 14)jours *(7 jours en cas de période flottante de 20 jours, sinon 14 jours)*calendaires avant l’expiration de la date limite de réception des offres.

## Critères d’évaluation et choix du soumissionnaire(*doit correspondre avec Section II, Article 9)*

L’évaluation des offres sera effectuée sur la base de l’offredumoinsdisant toutes taxes comprises, et qui répond aux critères d’éligibilité, de qualification requis et conditions techniques exigées mentionnés ci-dessous. Si l’offre la moins disante s’avère non conforme au cahier des charges, il sera procédé à l’évaluation des offres concurrentes avec la même méthodologie et selon le classement financier croissant.

Le choix du binôme auditeur sera effectué sur la base de l’offre financière la moins disante, sous condition que chacun des deux membres ait déjà réalisé au moins un audit énergétique sur plan (une attestation de l’ANME doit être fournie prouvant le nombre des audits énergétiques sur plan accomplis par chacun des deux membres du binôme auditeur à la date du dernier délai de remise des offres), conformément à l’arrêté du ministre de l’industrie, de l’énergie et des petites et moyennes entreprises du 11 juin 2007, portant approbation du cahier des charges relatif à l’audit énergétique sur plan dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

## Adresse DE LA COMMUNE

L’adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Adresse : *(Insère l’adresse)*

Mr/Mme *(Insère le nom du responsable)*

Téléphone : *(Insère le numéro de téléphone)*

Télécopieur  *(Insère le numéro de télécopieur)*

E-mail : *(Insère l’adresse e-mail)*

# CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la désignation d’un binôme d’auditeur (architecte et ingénieur) pour la réalisation d’une étude d’audit énergétiquesur plan du projet de*(Insère le nom du projet)* dans la commune de*(insère le nom de la commune)*.

## Financement des prestations

Cette prestation est financée par un prêt de la Coopération financière allemande à travers la KFW dans le cadre du programme de "Financement des Nouvelles Communes", rétrocédé par l’Etat Tunisien à la commune sous forme de dotation à travers la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales.

## Conditions de participation

Peuvent participer à cette consultation lesbinômes auditeurs (architecte expert-auditeur sur planet ingénieur expert-auditeur sur plan), éligibles par l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Énergie (l’ANME) à exercer le métier d’expert-auditeur en énergie sur plan et ayant la qualification et l'expérience requises pour ce genre de missions.

## Présentation des offres

Le dossier de participation à la présente consultation, peuvent être transmises en ligne, via le système d’achat public en ligne TUNEPS ou par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre contre récépissé à l’adressementionnée dans l’Avis.

En cas d’une soumission **en ligne**, l’offre sera déposée sur la plateforme TUNEPS. En cas de soumission **hors ligne**, les offres doivent parvenir sous plis fermés et scellés par voie postale recommandée ou par rapide poste ou remises directement au bureau d’ordre central, contre accusés de réception, à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les offres doivent parvenir au plus tard à la date et heure limites mentionnées dans l’Avis. Les offres parvenues en retard ne seront pas acceptées.

### En cas de participation via le système TUNEPS

En cas de dépassement du volume maximum permis techniquement dont le système dispose pour chargement des dossiers, les soumissionnaires peuvent présenter une partie de leur offre hors ligne, par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre à l’adresse et heure fixés dans l’Avis de la consultation contre récépissé au plus tard à la date et heure limite mentionnée dans l’avis.

Les Soumissionnaires doivent obligatoirement présenter toutes les pièces financières de l’offre et tous les éléments exigés relatif à l’évaluation technique et financière, en ligne sur le système TUNEPS. Et doivent aussi indiquer dans leur offre en ligne tous les éléments envoyés hors TUNEPS lesquels doivent être conformes à l’offre en ligne.

En cas de discordance entre les éléments de l’offre en ligne sur TUNEPS et ceux envoyés hors TUNEPS. Les éléments adoptés officiellement seront les éléments de l’offre en ligne sur TUNEPS, et ce conformément à l’article 8 de l’arrêté du Président de Gouvernement daté du 31 Août 2018 portant l’approbation du guide des procédures de passation des marchés publics via TUNEPS.

### En cas de participation hors ligne

L’offre doit parvenir par voie postale recommandée au lieu et heure indiqués dans l'avis de la consultationou peut être remise directement au bureau d’ordre de la commune contre un accusé de réception. Toute offre parvenue après la date/heure limite de réception des offres sera rejetée. Le cachet du Bureau d'ordre central fait foi.

L’offre doit être présentée dans une enveloppe sur laquelle seront inscrites uniquement les mentions suivantes :

«**A ne pas ouvrir- consultation N°** *(insère le N°/Année)* **–**

**Audit énergétique du** *projet (insérer nom du projet)*

**de la commune de** *(insère le nomde la commune)* ».

Aucune indication relative au soumissionnaire ne doit figurer sur cette enveloppe au risque de rejet de l’offre.Tous les documents de l’offre technique et de l’offre financière doivent être paraphés à chaque page, datés, et signés à la dernière page.L’enveloppe extérieure contient :

### Les Pièces administratives

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **A1** | L’attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres pour les deux membres du binôme. | Non pour le Chef de file,En ligne ou Hors ligne pour l’autre | OuiCopie conforme à l’originale |
| **A2** | Une attestation d’affiliation à un régime de sécurité sociale pour les deux membres du binôme. | Non pour le Chef de file,En ligne ou Hors ligne pour l’autre | OuiCopie conforme à l’originale |
| **A3** | L’inscription à l’ordre des ingénieurs pour l’ingénieur et à l’ordre des architectes pour l’architecte. | OuiEn ligne ou Hors ligne | OuiExemplaire original ou copie conforme à l’originale |
| **A4** | Certificats d’éligibilité des deux membres du binôme par l’ANME pour l’exercice de l’audit énergétique sur plan | OuiEn ligne ou Hors ligne | OuiSimple copie |
| **A5** | Fiches de renseignements (Annexes 1A & 1B) | OuiEn ligne ou Hors ligne | OuiExemplaire original |
| **A6** | La Déclaration d’engagement | Oui (**Annexe 2**)En ligne | Oui (**Annexe 2**)Copie originale |
| **A7** | Les documents de la consultation paraphés à chaque page, datés et signés à la dernière page | Non | Oui |

### L’offre technique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **T1** | Attestation de l’ANME prouvant le nombre des audits énergétiques sur plan accomplis par chacun de deux membres | OuiEn ligne ou Hors ligne | Copie conforme à l’originale |
| **T2** | Planning des interventions (Annexe 5A) | OuiEn ligne ou Hors ligne | OuiExemplaire original |

### L’offre financière

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **F1** | L’Acte d’engagement (Soumission) dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire (**Annexe 3**). | OuiEn ligne | Oui |
| **F2** | Le bordereau des prix dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire (**Annexe 4**). | OuiEn ligne | Oui |
| **F3** | Chronogramme de l’intervention (**Annexe 5B**) | OuiEn ligne | Oui |
| **F4** | Détails des prestations (**Annexe 5C**) | OuiEn ligne | Oui |

## Validité des Offres

Les offres resteront valables et sans changement pendant soixante (60) joursà partir de la date limite de réception des offres.

## Actualisation des prix

Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes et non révisables. Toutefois, conformément à **au décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 et la convention du partenariat entre l’ANME et l’OAT du 16/12/2015**(voir Annexe N°6)**,** le titulaire de la consultation peut demander l’actualisation de son offre financière si la période entre la date de présentation de l’offre financière et celle de notification du marché ou d’émission de l’ordre de service de commencement de l’étude dépasse le délai de validité de l’offre. La base de l’actualisation et les modalités de son calcul est donné par la formule suivante :

M=M0x (1+5%x [(Di-D0)-60]/365)

M0 : Montant de la prestation à la date de remise de l’offre financière en HTVA ;

M : Montant actualisé de la prestation en HTVA ;

D0 : Date du lendemain de la date limite de remise des offres ;

Di : Date de l’ordre du Jour ou de la notification du marché ;

5% : Taux d’inflation annuel ;

60 : Nombre de jours de validité de l’offre comptabilisé à partir du lendemain de la date limite de remise des offres

A cet effet, le titulaire de la consultation devra présenter à la commune dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de la notification de la commande ou d’émission de l’ordre de service de commencement de l’exécution une demande écrite dans laquelle il indique le montant de l’actualisation requis, les bases et les indices ayant servis à sa détermination. Cette demande doit être accompagnée par tous les documents et justificatifs le prouvant.

## Ouverture des plis

Seules les offres qui parviennent dans les délais seront concernées par l’ouverture des plis.

L’ouverture des plis techniques et financiers se fera en une seule étape par la commission d’ouverture des plis. Ladite séance n’est pas publique.

## Rejet Automatique des offres

Les offres qui arrivent hors délai ainsi que les offres qui ne comprennent pas l’Acte d’engagement (soumission) et/ou le bordereau de prix seront rejetées automatiquement.

## Choix du Titulaire(doit correspondre avecSection I, Article 12)

L’évaluation des offres sera effectuée sur la base de l’offredu moinsdisant toutes taxes comprises, et qui répond aux critères d’éligibilité, de qualification requis et conditions techniques exigées mentionnés ci-dessous. Si l’offre la moins disante s’avère non conforme au cahier des charges, il sera procédé à l’évaluation des offres concurrentes avec la même méthodologie et selon le classement financier croissant.

Le choix du binôme auditeur sera effectué sur la base de l’offre financière la moins disante, sous condition que chacun des deux membres ait déjà réalisé au moins un audit énergétique sur plan (une attestation de l’ANME doit être fournie prouvant le nombre des audits énergétiques sur plan accomplis par chacun des deux membres du binôme auditeur à la date du dernier délai de remise des offres), conformément à l’arrêté du ministre de l’industrie, de l’énergie et des petites et moyennes entreprises du 11 juin 2007, portant approbation du cahier des charges relatif à l’audit énergétique sur plan dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du chef de file) |

#  CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

## Préambule

Entre les soussignées :

La commune de *(Insère le nom de la commune)*, représentée par son Maire *(Insère le nom du Maire)*, désignée ci-après par le terme **Maître d’Ouvrage** ou **la commune**.

D’une part,

et, le groupement formé par :

* L’architecte expert-auditeur sur plan : M./Mme.……………………………………….., gérant(e) du bureau d’architecture « ………………… », de matricule fiscal : ……………………………, domicilié au ……………………………………….. ;
* L’ingénieur expert-auditeur sur plan : M./Mme.………………………………………, gérant(e) du bureau d’études ………………………………………, de matricule fiscal : …………………………….., domicilié au …………………………………………….. ;

chargé de **la réalisation de l’audit énergétique sur plan du projet** (insère nom du projet) **de la commune de**(insère le nom de la commune) désigné, ci-après par**« B.A. » le Binôme Auditeur**;

D’autre Part.

Le Binôme Auditeur désigne l’ingénieur / l’architecte expert auditeur sur plan, M/Mme ………………………………….…. le Chef de file pour les fins de cette mission. Ce chef de file est l’interlocuteur administratif vis-à-vis du Binôme Auditeur et du Maître d'Ouvrage ainsi que duBinôme Auditeur et de l’ANME.

## Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la désignation d’un binôme auditeur qui aura pour missionla réalisation de l’étude del’audit énergétique sur plan du projetmentionné dans l’Article 1°de la commune susmentionnée.

## Cadre réglementaire

La présenteconsultation est soumise à l'ensemble des textes législatifs, administratifs et techniques en vigueur en Tunisie et notamment :

* [**Loi n°2004-72 du 2** **Août 2004**](http://www.anme.nat.tn/fileadmin/user1/doc/fr/lois/Loi_2004_72_fr.pdf), relative à la maîtrise de l’énergie (JORT n° 63 publiée le 6 Août 2004) telle que modifiée et complétée par la [loi n°2009-7 du 9 février 2009](http://www.anme.nat.tn/fileadmin/user1/doc/fr/lois/Loi_2009_7_fr.pdf) (JORT n°12 publié le 10 février 2009).
* [**Loi n° 2005-82**](http://www.anme.nat.tn/fileadmin/user1/doc/fr/lois/Loi_2005_82_fr.pdf) **du 15 Août 2005,** portant création d’un système de maîtrise de l’énergie, (JORT n°65 publié le 16 Août 2005 ).
* **La loi n° 2005-106 du 19 décembre 2005,** portant loi des finances pour l’année 2006 et notamment son article 12 portant sur la création du fond national de maîtrise de l’énergie.
* **Décret n°1039 – 2014 du 13 mars 2014,** portant réglementation des marchés publics. (JORT n°22 du 18 mars 2014 page 653).
* [**Décret n° 967-2017 du 31 juillet 2017**](http://www.equipement.tn/fileadmin/user_upload/Decret2010_3219Ar.pdf)portant réglementation de la construction des bâtiments civils.
* [**Décret n° 71-78 du 26 janvier 1978**](http://www.equipement.tn/fileadmin/user_upload/Decret2010_3219Ar.pdf)portant réglementation de la construction des bâtiments civils.
* **Décret n° 2009-2269 du 31 juillet 2009** portant modification du décret **N° 2004-2144 du 2 septembre 2004**, fixant les conditions d’assujettissement des établissements consommateurs d’énergie à l’Audit Énergétique obligatoire et périodique, le contenue et la périodicité de l’Audit et les catégories de projets consommateurs d’énergie assujettis à la consultation obligatoire préalable, les modalités de sa réalisation ainsi que les conditions d’exercice de l’activité des experts auditeurs.
* **Décret n°2017-983 du 26 juillet 2017** fixant les règles d’organisation, de fonctionnement et les modalités d’intervention du fonds de la transition énergétique.
* **L’arrêté du ministre de l’industrie**, de l’énergie et des petites et moyennes entreprises du **11 juin 2007**, portant approbation du cahier des charges relatif à l’audit énergétique sur plan dans les secteurs résidentiel et tertiaire fixant les montants et les conditions d'octroi de la prime spécifique inhérente aux investissements dans le domaine de la maîtrise de l’énergie.
* **L’arrêté conjoint de la ministre de l’équipement**, **de l’habitat et de l’aménagement du territoire et du ministre de l’industrie, de l’énergie et des petites et des moyennes entreprises du 23 juillet 2008**, fixant les spécifications techniques minimales visant l’économie dans la consommation d’énergie des projets de construction et d’extension des bâtiments à usage de bureaux ou assimilés.
* **L’arrêté conjoint du ministre de l’équipement, de l’habitat et de l’aménagement du territoire et du ministre de l’industrie, de l’énergie et des petites et des moyennes entreprises du 1er juin 2009**, fixant les spécifications techniques minimales visant l’économie dans la consommation d’énergie des projets de construction et d’extension des bâtiments à usage résidentiel.
* **L’arrêté du ministre de l’équipement, de l’habitat et de l’aménagement du territoire et du ministre de l’industrie et de la technologie du 17 décembre 2010, portant modification de l’arrêté du 23 juillet 2008**, fixant les spécifications techniques minimales visant l’économie dans la consommation d’énergie des projets de construction et d’extension des bâtiments à usage de bureaux ou assimilés.
* Au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics d’études approuvé par arrêté de M le premier ministre le 11 Octobre 1994, en ce qui concerne tous les articles non abrogés par les décrets susvisés ou par la présente convention. <http://www.marchespublics.gov.tn/onmp/upload/documents/CCAG_Etudes.pdf>
* à toute réglementation régissant les domaines suivants:
	+ - domaine social et sanitaire ;
		- domaine fiscal.
* aux règles de l'Art et aux normes en vigueur.

## Pièces Contractuelles

Les pièces contractuelles de la présente consultation sont :

1. L’Acte d’engagement (soumission) –Annexe 3 ;
2. Déclaration d’engagement –Annexe 2
3. Le bordereau des Prix– Annexe4 ;
4. Le CCAP – Section III ;
5. Les Termes de références (TDR) –section IV

En cas de divergence entre deux ou plusieurs pièces du contrat, ce sont les dispositions de la pièce portant numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération ci-dessus qui primeront les autres. Cependant en cas d’erreurs de prix, ce sont les prix en toutes lettres du bordereau des prix qui feront foi.

## Caractère des Prix

Les prix cités dans le bordereau des prix, joint en annexe, sont réputés fermes et non révisables pendant toute la durée d’exécution du contrat, et ne pourront varier en aucune manière aprèsla conclusion du contrat**conformément à l’article 37 du décret 71-78 du 26 janvier 1978.**

## Impôts et Taxes

Le binôme auditeur se conformera aux lois et textes en vigueur en Tunisie concernant les impôts, taxes, etc.…Il doit indiquer, dans son offre, les montants hors taxes et toutes taxes comprises.

## Délais de réalisation de la prestation

Les délais prévus pour la réalisation des missions du Binôme Auditeur sont les suivants:

**1- Programme fonctionnel et Avant-projet Sommaire (PF &APS)** : dix (10) jours calendaires à partir du lendemain de ladate de réception du dossier jusqu'à la réception du rapport d'audit en sa version définitiveapprouvée par l'ANME et la commune en 3 exemplaires.

**2 -Avant-projet Détaillé (APD)** : dix (10) jours calendaires à partir du lendemain de ladate de réception du dossier jusqu'àla réception du rapport d'audit en sa version définitive approuvée par l'ANME et la commune en 3 exemplaires.

**3- Étude définitive et Dossier d‘Appel d'Offres (DAO)**: dix (10) jours calendaires à partirdu lendemain de la date de réception du dossier jusqu'à la réception du rapport d'audit en saversion définitive approuvée par l'ANME et la commune en 3 exemplaires.

**4- Réalisation des travaux et recollement**: dix (10) jours calendaires àpartir du lendemainde la date de la réception d'une copie du PV de réception provisoire jusqu'à la réception durapport d'audit en sa version définitive approuvée par l'ANME et la commune en 3exemplaires.

Ne sont pas comptabilisés, les délais d'approbation des dossiers aussi bien par le Maîtred'Ouvrage que par l'ANME.

## Mode de règlement des prestations

Les sommes dues au Binôme Auditeur, seront payées sur présentation de facture en quatre (04) exemplaires comme suit:

* 70 % du montant de chaque phase: après approbation du rapport de la phase concernée par l’ANME et la Commune.
* La totalité du montant restant de la convention: après approbation par l’ANME et laCommune du rapport final de la dernière phase conformémentà l'article7 de la section III

Les paiements se feront par virement au compte bancaire indiqué dans l’Acte d’engagement (soumission).

## Pénalités

Une pénalité sera appliquée, sans mise en demeure préalable, en cas de dépassement des délais de livraison.

Le titulaire du bon de commande subira une pénalité sur la base des dispositions suivantes :

* 1/1000ème du montant initial de la commande hors TVA par jour calendaire de retard.
* Le montant de cette pénalité sera plafonné à cinq pour cent (5%) du montant initial de commande hors TVA.

## Force Majeure

Les Parties ne seront pas responsables de l’inexécution de leurs obligations en cas de survenance d’un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l’exécution du Contrat. En cas de survenance d’un cas de force majeure le Contrat sera suspendu jusqu’à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure.

Au cas où l’une des parties verrait l'exécution de ses obligations affectée par un cas de force majeure, il devra notifier à l’autre partie l’incident ou la survenance du cas de force majeure. Ladite notification devra faire état des éléments constitutifs du cas de force majeure et doit être faite dans les quatorze (14) jours qui suivent la date à laquelle la partie concernée a eu (ou supposée avoir eu) connaissance de l'incident ou des circonstances qui forment la force majeure.

## Assistance au maitre d’ouvrage

Le binôme auditeur retenu sera appelé à coordonner non seulement avec le maitre d’ouvrage mais aussi à tous les intervenants concernés par le bâtiment sujet du relevé et avec toute personne chargée par le Maître de l’ouvrage pour lui porter assistance technique.

## Défaillance et Résiliation

**S**i une défaillance est dûment constatée dans l'exécution d'une mission et au cas où le binôme auditeur ne remplit pas ses obligations, le maître d’ouvrage la mettrait en demeure, par lettre recommandée, d’y satisfaire dans un délai de cinq jours.Passé ce délai, le maître d’ouvrage pourra résilier purement et simplement le contrat ou faire exécuter les prestations objet de ce contrat, suivant le procédé qu’il jugerait utile, aux frais du titulaire du marché.

## Réception

La réception est déclarée une fois les rapports et les recommandations après examinassions des différentes phases et la remise des documents et des pièces graphiques demandées sont approuvé par la commission technique des bâtiments et par les PV des réunions.

## Assurance

Le binôme auditeur doit souscrire à une assurance dont il lui reviendra d’assumer les coûts sans que la responsabilité de la Commune et/ou du projet ne soit recherchée à cet effet.

## Règlement des litiges

Toute contestation ou litige entre les deux parties qui ne pourraient être réglées à l’amiable, seront soumises devant les juridictions compétentes.

## Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur dès la notification du bon de commande au binôme auditeur retenue, après l’approbation de la commission des marchés compétente.

## Domiciliation de remboursement

Tous remboursements, paiements de caution, de garantie ou autres ainsi que tous paiements d'assurances auxquels la Commune aurait droit seront effectués au crédit du compte spécial pour le fonds de disposition.

|  |  |
| --- | --- |
| **Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet du Maire) | **Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du chef de file) |

# TERMES DE REFERENCES

## Consistance des missionsdu binome auditeur

Le Binôme Auditeur doit fournir des prestations conformément aux dispositions du cahier descharges relatif à l’audit énergétique sur plan ci-dessous mentionné. Il doit se conformer également à la procédure de conception et de construction du bâtiment telle que définie au niveau de l’annexe N°2 du cahier des charges.L'audit se fera aussi conformément au manuel standard de vérification de la qualité thermique et énergétique des bâtiments, établi par l'ANME.

Les études de l’audit énergétique sur plan seront entamées encours de la phase Avant Projet Sommaire. Par conséquent, le Binôme Auditeur devra élaborer unplanning d’intervention, conformément à l’annexe n°1, pour chacune des phases suivantes :

* Phase Avant Projet Sommaire ;
* Phase Avant Projet Détaillé;
* Phase Etudes définitives et préparation des dossiers d’appel d’offres ;
* Phase Réalisation des travaux et recollement.

**Un rapport de synthèse pour chacune de ces phases sera élaboré.**

## Engagements du Binome Auditeur

Pour la réalisation des prestations indiquées à l’article 1 de la Section IV, leBinôme Auditeur s’engage à:

* fournir le planning d’interventions tel que propose dans l’annexe N°5A.
* Se baser sur le manuel standard de vérification de la qualité thermique et énergétique desbâtiments,
* Informer le Maître d'Ouvrage de chaque réunion on visite de chantier une semaine enavance.
* Remettre au Maître d'Ouvrage et à l’ANME les rapports prévus à l’article 1 de la présentesection, sur support papier et sur support informatique et ceci, conformément à l’annexen°1 du cahier des charges relatif à l’audit énergétique sur plan et dans les délais du planningd’interventions (annexe n°5A).
* Étayer tout ce qu’il fera par des rapports clairs et compréhensibles.
* Respecter le caractère confidentiel des documents et informations mis à sa disposition.

Le Binôme Auditeur désigne l’ingénieur / l’architecte expert auditeur sur plan, M/Mme………………………………….…. le Chef de file pour les fins du présent contrat. Ce chef de file est l’interlocuteur administratifvis-à-vis du Binôme Auditeur et du Maître d'Ouvrage ainsi que duBinôme Auditeur et de l’ANME.

## Engagement du Maitre d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage s’engage à :

* Désigner un responsable de l’opération qui aura le rôled’interlocuteur chargé de la collection des données et des documents techniques auprès des différents intervenants ;
* Fournir au Binôme Auditeur tous les documents et les données techniques, ainsi que toutesles informations utiles et nécessaires pour mener à bien sa mission ;
* Faciliter au Binôme Auditeur le déroulement de ses réunions avec l’équipe des concepteursdu projet ainsi que leurs visites de chantier ;
* Prévenir ou fera prévenir, en temps utile, le Binôme Auditeur des dates des réceptions.

## Contrat Programme Commune - ANME

Le rapport d’audit relatif à la phase "Études définitives et préparation des dossiers d'appeld'offres" approuvé par l’ANME donnera lieu à l'établissement d’un contrat programme entre laCommune et l'ANME fixant l'ensemble des actions d'économie d'énergie retenues pour le projet deconstruction audité. La commune peut, à l'effet, bénéficier de la prime à l'audit et des primes à l'investissement prévues par la réglementation en vigueur

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du chef de file) |

# ANNEXES

## Annexe 01 : COMPOSITION DU BINOME

|  |
| --- |
| **Architecte expert-auditeur sur plan** |
| **Nom :****Prénom :****Diplôme :****Nombre d’années d’expérience :****C****C** |  |
| **Ingénieur expert-auditeur sur plan** |
| **Nom :****Prénom :****Diplôme :****Nombre d’années d’expérience :** |  |

## Annexe 01-A : Fiche de renseignement sur l’ARCHITECTE expert-auditeur sur plan

Nom ou raison sociale.....................................………...................................................................................

...........................................................................................................................……………………………………….

Enregistré à .................................................................. sous le N° ...........................................................

Date d’enregistrement .............................................................................................................................

Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l’Offre (Nom, prénom, fonction) ………………………………………………….................................................................................................................

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse ...................................................................................……………………............................................

........................................................................................................................................………………………..

Téléphone ....................... Fax ............................. E-mail : ……………………………………………….. @ …………………...

Capital enregistré .....................................................................................................................................

Capital versé............................................................................................................................................

Nombre approximatif du personnel technique permanent ………………………................................................

Principales Références …………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Fait à** .................., **le**......................................

(Signature et cachet de l’architecte)

## Annexe 01-B : Fiche de renseignement sur l’INGENIEUR expert-auditeur sur plan

Nom ou raison sociale.....................................………...................................................................................

...........................................................................................................................……………………………………….

Enregistré à .................................................................. sous le N° ...........................................................

Date d’enregistrement .............................................................................................................................

Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l’Offre (Nom, prénom, fonction) ………………………………………………….................................................................................................................

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse ...................................................................................……………………............................................

........................................................................................................................................………………………..

Téléphone ....................... Fax ............................. E-mail : ……………………………………………….. @ …………………...

Capital enregistré .....................................................................................................................................

Capital versé............................................................................................................................................

Nombre approximatif du personnel technique permanent ………………………................................................

Principales Références …………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Fait à** .................., **le**......................................

(Signature et cachet de l’ingénieur)

## Annexe 02 : Déclaration d’engagement

Intitulé de la Candidature / l'Offre / Proposition / le Contrat : *(insérer le nom du contrat/marché)*10

À:*(insérer le nom et l’adresse du Maître d’Ouvrage )*

1)  Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d’Ouvrage qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d’Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre Joint Venture ou nos Sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d’Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat.

2)  Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu’aucun des membres de notre Joint Venture, y compris nos Sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :

2.1)  être en faillite, en liquidation ou cessation d’activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;

2.2)  être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains; ce critère d'exclusion est également applicable aux Personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des Personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;

2.3)  avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du Pays Partenaire ou de l'Allemagne pour Pratique passible de Sanctions dans le cadre d'un Processus de Passation de Marchés ou de l'exécution d'un Contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l’Union européenne (dans l’hypothèse d’une telle condamnation, le Candidat ou Soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d’Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ;

2.4)  avoir fait l’objet d’une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, sous réserve que cette sanction n’ait pas fait l’objet d’une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5)  ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d’Ouvrage ;

2.6)  faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web http://www.worldbank.org/debarr, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, le Candidat ou le Soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d’Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d’exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ; ou

2.7)  s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente Procédure de Passation de Marchés.

3) Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture ou de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1)  être une filiale contrôlée par le Maître d’Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d’Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2)  avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d’Ouvrage impliqué dans le Processus de Passation de Marchés ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n’ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3)  être contrôlés par, ou contrôler un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou Soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou Soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les Candidatures ou Offres/Propositions respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;

3.4)  être engagés dans une activité de Prestations de Conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d’Ouvrage ;

3.5)  dans le cas de la Passation de marchés de Travaux de Génie Civil, d’Installations ou de Fournitures :

* 1. avoir préparé ou avoir été associé à une Personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le Processus de Passation de Marchés du présent Contrat ;
	2. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

4)  Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un Processus de Passation de Marchés, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

5)  Nous nous engageons à porter à l'attention du Maître d’Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

6)  Dans le cadre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat correspondant:

6.1)  ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos Sous- traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de Pratique passible des Sanctions pendant le Processus de Passation de Marchés et dans le cas où un Contrat est attribué, nous n'engagerons aucune Pratique passible de Sanctions pendant l'exécution du Contrat ;

6.2)  ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos Sous- traitants aux termes du Contrat, ne ferons l’acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne ; et

6.3)  nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos Sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) 2 et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d’Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7)  Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de Joint Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au Processus de Passation de Marchés et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d’Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.

8)  En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de Joint Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d’Ouvrage et la KfW.

Nom :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de3\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En date du : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*2  Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d’Ouvrage, le Candidat, le Soumissionnaire ou le Contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l’emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.*

*3  Dans le cas d’une JV, mettre le nom de la JV. La personne qui signera la Candidature, l’Offre ou la Proposition au nom du Candidat/Soumissionnaire doit joindre une procuration du Candidat/Soumissionnaire.*

## Annexe03 : L’Acte d’engagement (Soumission)

Je soussigné : ...........................................................................................................................................

Agissant en qualité de : ............................................................................................................................

Au nom et pour le compte de : .................................................................................................................

Dont le siège social est à : .........................................................................................................................

Inscrit au registre le commerce de : ................................................sous le N°……………………………………..……

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et la difficulté des missions à exécuter.

Me soumets et m’engage à exécuter et achever l’ensemble des missions conformément aux conditions stipulées dans les cahiers de charge et du CCAG applicable aux marchés publics d’études, en vigueur, et moyennement les prix établis par moi-même à forfait pour chaque unité, figurant dans le devis estimatif que j’ai annexé à la présente soumission.

Le montant total hors TVA s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ………………………………………………………….

..................................................................................................(en chiffre) ............................................

Montant de la TVA : (en toutes lettres) ………………………………………………………………………………………………………..

..................................................................................................(en chiffre) ............................................

Le montant total TTC s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ................................................................

................................................................................................(en chiffre) ............................................

Je m’engage, si ma soumission est acceptée, à exécuter les prestations à dater du jour de la notification du bon de commande, ainsi qu’à les achever dans le délai contractuel.

Je demeure lié par ma soumission pendant un délai de (60) joursà partir de la date limite de réception des offres.

La commune se libérera des sommes qui me sont dues par lui, pour l’exécution de la commande par virement au compte ouvert à la banque……………………………………..………., Agence................................... N°RIB ……………………………………………….

J’affirme sous peine de résiliation de plein droit de la commande ou la mise en régie à mes torts exclusifs, que je ne tombe sous le coup d’interdiction légal édictée en Tunisie.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du chef de file) |

## Annexe04 : Bordereau de Prix

COMMUNE : *(insère le nom de la commune)*

PROJET : *(Insère le nom du projet)*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Phase** | **Montant HTVA** | **TVA (13%)** | **Montant TTC**  |
| **PF &APS** | **Etudes** |  |  |  |
| **Elaboration rapport** |
| **APD** | **Etudes** |  |  |  |
| **Elaboration rapport** |
| **Etude définitive & DAO** | **Etudes** |  |  |  |
| **Elaboration rapport** |
| **Travaux & Recollement** | **Accompagnement mise en œuvre des actions** |  |  |  |
| **Elaboration rapport** |
|  |
| **Montant Global** |  |  |  |

Le montant total hors TVA s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ………………………………………………………….

.................................................................................................. (en chiffre) ............................................

Montant de la TVA : (en toutes lettres) ………………………………………………………………………………………………………..

.................................................................................................. (en chiffre) ............................................

Le montant total TTC s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ................................................................

................................................................................................ (en chiffre) ............................................

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du chef de file) |

## Annexe05-A: Planning des interventions

COMMUNE : *(insère le nom de la commune)*

PROJET : *(Insère le nom du projet)*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **PHASE** | **TACHE** | **Mois 1** | **Mois 2** | **Mois 3** | **…** | **Mois n** |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** |
| **PF &APS** | Etude des dossiers architecturaux et techniques relatifs à la phase APS. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration du rapport d’audit. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réunions de validation avec les différents intervenants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **APD** | Etude des dossiers architecturaux et techniques relatifs à la phase APD. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration du rapport d’audit. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réunions de validation avec les différents intervenants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **ETUDES DEFINITIVES & PREPARATION DES DAO** | Etude des dossiers architecturaux et techniques relatifs à la phase DAO. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration du rapport d’audit. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réunions de validation avec les différents intervenants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **REALISATION DES TRAVAUX & RECOLLEMENT** | Visites du chantier et vérification de l’exécution des différentes actions arrêtées. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration du rapport d’audit. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réunions de validation avec les différents intervenants \* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du chef de file) |

## Annexe 05-B : Chronogramme des intervenants

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Phase** | **TACHE** | **Temps nécessaire par tâche (en H-J)** |
| **Architecte** | **Ingénieur** | **Total**  |
| **PF &APS** | Etudes |  |  |  |
| Elaboration du rapport |  |  |  |
| **APD** | Etudes |  |  |  |
| Elaboration du rapport |  |  |  |
| **ETUDES DEFINITIVES & PREPARATION DES DAO** | Etudes |  |  |  |
| Elaboration du rapport |  |  |  |
| **REALISATION DES TRAVAUX & RECOLLEMENT** | Accompagnement à la mise en œuvre des actions d’EE |  |  |  |
| Elaboration du rapport |  |  |  |
| **Total (Homme-Jour)** |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du chef de file) |

## Annexe05-C : Détail des prestations

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Total HT****(TND)** | **TVA****(TND)** | **TOTAL TTC****(TND)** |
| Frais de personnel |  |  |  |
| Frais de déplacement |  |  |  |
| Frais de secrétariat |  |  |  |
| **Total** |  |  |  |

* **Sous détail des frais de personnel**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Nombre d’H-J** | **Prix unitaire HT****(TND)** | **Total HT****(TND)** |
| L'Architecte expert auditeur sur plan |  |  |  |
| L’Ingénieur expert auditeur sur plan |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

* **Sous détail des frais de déplacement**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Nombre de déplacement** | **Prix unitaire HT****(TND)** | **Total HT****(TND)** |
| Phase APS |  |  |  |
| Phase APD |  |  |  |
| Phase DAO |  |  |  |
| Phase réalisation des travaux et recollement |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

* **Sous détail des frais de secrétariat**

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation** | **Montant HT****(TND)** |
| Edition des rapports d’audit |  |
| Communications |  |
| … |  |
| … |  |
| **TOTAL** |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du chef de file) |

## Annexe 06 :Tableau d’estimation des charges de travail

**(SELON convention entre ANME et OAT du 16/12/2015)**

